

# DÉVELOPPER LE RÉEMPLOI DES OBJETS ET MATERIAUX DES MÉNAGES

## CAHIER DES CHARGES DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

### 1. Contexte et objectifs

La Métropole Rouen Normandie (MRN) regroupe 71 communes et représente une population de 498 822 habitants (INSEE au 1er janvier 2018). Compétente en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés, ses compétences portent également sur la prévention des déchets. A travers l'élaboration de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) lancé en 2018, la Métropole s'est engagée dans une démarche ambitieuse afin de répondre aux enjeux de réduction des déchets, notamment via le réemploi.

Conformément à la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) de 2020, l'objectif de la Métropole est de réduire de 15% les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) entre 2010 et 2030 et également d'atteindre un taux de réemploi/réutilisation des tonnages de DMA de 5% en 2030.

De plus, l'article 57 de la loi AGEC précise que « les collectivités territoriales et leurs groupements compétents pour la collecte et le traitement des déchets des ménages ont l'obligation de permettre par contrat ou par convention, aux personnes morales relevant de l'économie sociale, solidaire et circulaire qui en font la demande d'utiliser les déchetteries communales comme lieux de récupération ponctuelle et de retraitement d'objets en bon état ou réparables. Les déchetteries sont tenues de prévoir une zone de dépôt destinée aux produits pouvant être réemployés ».

Conformément à cette réglementation et à ses engagements, la Métropole souhaite soutenir le réemploi issu des déchetteries par les acteurs de son territoire relevant de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). En effet, certains objets apportés dans les déchetteries peuvent être réemployés, s'ils sont déposés à part, avant d'être dirigés vers les bennes. Après valorisation, ils peuvent être réutilisés, leur durée d'usage est ainsi prolongée et permet de diminuer le nombre de déchets traités.

En parallèle, la Métropole souhaite agir en faveur des publics rencontrant des difficultés d'insertion en soutenant l'activité des structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) à forte utilité sociale.

Le développement des activités de réemploi des objets et matériaux des ménages développées par des structures de l'ESS participent ainsi aux objectifs d'économie circulaire et de transition social-écologique du territoire.

A cet effet, la Métropole souhaite organiser, sur son territoire, avec les partenaires associatifs intervenant dans le domaine de l'ESS, des opérations pour favoriser le réemploi d'objets et de matériaux. Ces actions permettront d'identifier les objets et matériaux pouvant faire l'objet de réemploi, les quantités en jeu, leur qualité et de mettre en place les modalités organisationnelles adaptées.

Ce premier Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) permettra, entre autres, de définir les moyens nécessaires au développement du geste de réemploi en collectes préservantes (communication, consigne de tri par les agents, organisation logistique, etc.).

### **Récapitulatif de l'historique des démarches de réemploi sur la Métropole**

A noter que par le passé, plusieurs partenariats entre la Métropole et des acteurs de l'ESS locaux ont permis d'orienter des objets vers le réemploi.

La reprise a concerné des vélos et des objets dans plusieurs déchetteries du territoire. La Métropole a également expérimenté une collecte préservante d'encombrants à domicile pendant 18 mois de 2021 à 2023 sur les Communes de Rouen, Amfreville-la-Mi-Voie, Belbeuf, Bonsecours, Franqueville-Saint-Pierre et Le Mesnil-Esnard.

Pour réaliser et développer la collecte des Textiles d'habillement, du Linge de maison et des Chaussures (TLC), la Métropole travaille depuis 2012 avec l'association Solidarité Textiles qui collecte via des points d'apport volontaires dédiés implantés sur la voie publique et en déchetterie, puis tri, réemploi et valorise les TLC.

## Objectifs de l'Appel à Manifestation d'Intérêt

Cet AMI permettra de :

- Déterminer, sur projet, quelles actions pourront être initiées, mises en œuvre ou développées afin de détourner de futurs déchets des ménages en vue de leur réemploi permettant d'allonger la durée d'usage de ces objets et matériaux.
- Permettre, dans la mesure du possible, l'accès aux acteurs de l'ESS aux flux réemployables des déchets des habitants du territoire. Et ainsi soutenir les acteurs œuvrant dans le champ de la transition social-écologique, de l'économie circulaire et de la réduction des déchets.
- Définir, sur la base d'une mise en pratique de 12 mois des projets proposés, leur efficacité, les conditions de leur réussite, et les moyens nécessaires à leur poursuite et leur développement à plus long terme, notamment dans le cadre des projets de rénovation de déchetteries (espaces et activités de réemploi sur site).

## 2. Modalités de l'Appel à Manifestation d'Intérêt

### 2.1. Structures éligibles

Sont éligibles les structures relevant de l'Economie Sociale et Solidaire. Celles-ci doivent ou devront également conventionner avec les éco-organismes (en place ou futurs) en lien avec le projet présenté.

### 2.2. Descriptif des collectes de la Métropole

Les objets occasionnels et les matériaux des ménages sont collectés sur le territoire de la Métropole via :

- des collectes d'encombrants auprès de l'habitat pavillonnaire sur rendez-vous et auprès de l'habitat collectif selon un calendrier défini à l'année.
- l'apport volontaire au sein des 15 déchetteries permettent aux ménages de déposer leurs déchets occasionnels.
- l'apport volontaire des TLC dans des bornes dédiées sur la voie publique et en déchetteries.

Au sein des 15 déchetteries, il est possible de dédier des espaces pour mettre de côté une part d'objets ou de matériaux sur les sites suivants :

DECHETTERIES	
Déville-lès-Rouen	Impasse Barbet, Déville-lès-Rouen
Le Trait	Boulevard Industriel, Le Trait
Boos	Rue des Canadiens, Boos
Petit-Quevilly	Chemin du Gord, Petit-Quevilly
Saint-Etienne-du-Rouvray	Rue Désiré Granet, Saint-Etienne-du-Rouvray
Caudebec-lès-Elbeuf	Rue de la Chaussée, Caudebec-lès-Elbeuf
Cléon	Rue Marie Louise Et R. Boucher, Cléon

Les autres sites ne disposent pas de conditions suffisantes à ce jour.

La liste des déchets acceptés en collecte encombrants, en déchetteries et en borne d'apport TLC est présentée en annexe. Parmi ceux-ci, certains objets et matériaux pourraient être réutilisés : éléments d'ameublement, équipements électriques et électroniques, textiles linges et chaussures, livres, vaisselle, vélos, etc.

### **2.3. Types de projets et/ou d'actions éligibles**

Cet AMI a pour but d'inviter l'ensemble des acteurs locaux de l'ESS à proposer des projets permettant de développer le geste de réemploi des objets et des matériaux des ménages sur le territoire.

Les projets pourront portés, par exemple, sur :

- La reprise d'objets ou de matériaux auprès des usagers en porte-à-porte, au sein d'un ou plusieurs sites du porteur de projet, via des équipements type colonnes sur la voie publique, etc.
- En habitat collectif, en lien avec les bailleurs ou d'autres partenaires de l'habitat collectif,
- Auprès d'établissements spécifiques jugés pertinents pour la reprise d'un ou plusieurs flux d'objets ou matériaux réemployables (clubs sportifs, centre culturel, magasins spécialisés, etc.)
- Au cours d'évènements,
- En déchetteries, avec mise de côté des objets et matériaux concernés par les usagers sur consigne des gardiens.

Peuvent candidater les structures répondant aux critères précités, et présentant un projet participant activement au réemploi des objets et matériaux des ménages de la Métropole Rouen Normandie ; que ce soit sur la totalité du territoire ou une partie.

Les projets présentés incluront un descriptif des actions, les moyens humains et logistiques et les modalités de mise en œuvre dont dispose la structure. Une traçabilité des produits et déchets résiduels correspondante aux demandes des éco-organismes des filières de déchets concernées est attendue. Un reporting mensuel de l'activité sera fourni.

En plus du critère sur le réemploi, les critères à dimensions solidaire et local devront être mis en avant.

En fonction des besoins, la Métropole pourra mettre à disposition des contenants réutilisables type caisses, des étagères, des racks pour la mise de côté en déchetteries. Les candidats peuvent suggérer les équipements adaptés nécessaires dans leur dossier de candidature.

## **3. Critères et conditions**

### **3.1. Critères d'admissibilité**

- Être une structure éligible (voir paragraphe ci-dessus),
- Présenter un ou des projets sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie,
- Expliciter au travers d'un dossier de candidature complet (format ci-joint), le projet proposé accompagné de tous documents utiles permettant d'étoffer l'étude du projet
- Si une structure souhaite proposer plusieurs projets, un dossier par projet doit être déposé
- En cas de projet associant plusieurs associations, un dossier par association doit être déposé
- Désigner une seule personne référente pour les services de la Métropole
- Le dossier de candidature doit être complet, signé par le représentant de la structure et envoyé avant la date de clôture, au plus tard le 01/12/2023.

### **3.2. Conditions de partenariat**

Une Convention sera passée entre chaque structure et la Métropole Rouen Normandie. Celle-ci explicitera les modalités d'organisation administrative et technique entre les structures. Ces conventions seront d'une durée de 12 mois reconductible.

La structure devra respecter les protocoles de sécurité et les règlements intérieurs inhérents à chaque projet.

La mise à disposition des objets et matériaux réemployables des ménages aux structures de l'ESS sera faite à titre gracieux.

Aucune participation financière de la Métropole n'est prévue dans le cadre de cet AMI.

La Métropole communiquera auprès des usagers ciblés par chaque projet les consignes appropriées à travers ses différents outils et participera à l'organisation des projets dans la mesure de ses moyens actuels de gestion de ces déchets : communication auprès des usagers et des partenaires, prise de rdv encombrants via l'application Montri et la plateforme MaMétropole, relations avec l'habitat collectif, relations avec les partenaires locaux.

## **4. Modalité de réception des candidatures**

En cas de demande sur les mêmes flux dans les mêmes lieux et/ou dispositifs, des groupes de travail seront réalisés regroupant les acteurs et les agents Métropole en charge du dossier afin de répartir les flux selon des critères géographiques, quantitatifs, etc.

Les candidats devront prévoir des moyens suffisants pour assurer la mise en œuvre de leur projet. Et notamment les moyens logistique (véhicule, remplacement de celui-ci en cas de panne, etc.), humains et organisationnels (continuité de service en période estivale, période de fortes fréquentations des déchetteries, etc.).

Enfin, des éléments concernant la traçabilité et le reporting sont attendus.

## **5. Comité d'organisation de l'Appel à Manifestation d'Intérêt**

Le comité d'organisation sera constitué d'élus de la Métropole, il étudiera les dossiers, sur la base d'une instruction technique réalisée et présentée par les services de la Métropole, notamment le service Prévention du déchet et Déchetteries ainsi que le département Économie Attractivité Rayonnement Solidarité.

Et le cas échéant, avec l'appui de personnes qualifiées dont l'expertise pourrait être requise pour l'analyse des candidatures.

Les élus du comité d'organisation :

- Luce PANE, Vice-Présidente en charge de l'Énergie, la sobriété énergétique et les déchets
- Abdelkrim MARCHANI, Vice-Président en charge de l'économie, l'attractivité, l'enseignement supérieur et la recherche, la vie étudiante, le numérique - L'Europe et l'international
- Nadia MEZRAR, Vice-Présidente en charge de l'emploi, des solidarités et de la jeunesse
- Charlotte GOUJON, Vice-Présidente en charge de la transition écologique, santé, sécurité sanitaire et industrielle

Les candidats seront ensuite nommés par délibération lors du 1<sup>er</sup> bureau de l'année 2024.

La liste des projets sera communiquée sur le site internet de la Métropole, et chacun des candidats sera informé des résultats qui le concernent.

## 5. Calendrier

Ouverture de l'Appel à Manifestation d'Intérêt : 1er octobre 2023

Clôture de l'Appel à Manifestation d'Intérêt : 1er décembre 2023

Annnonce des résultats : 1<sup>er</sup> bureau de l'année 2024.

Le début des expérimentations pourra démarrer à partir du 01/03/2024, selon la possibilité d'une mise en œuvre rapide.

### **ANNEXES**

Horaires et adresses des déchetteries où la reprise est possible

Flux acceptés dans les déchetteries où la reprise est possible, en collecte encombrants et en borne TLC

Dossier de candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt

Délibération du Conseil Métropolitain

ANNEXE 1 - Horaires et adresses des déchetteries où la reprise est possible

Déchetteries	Horaires d'ouverture													
	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi		Dimanche	
	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>	<i>Matin</i>	
Boos	09H00 12H00	14H00 18H30	09H00 12H30		09H00 12H00	14H00 18H30	09H00 12H30		09H00 - 12H00 14H00 - 18H30					
Caudebec lès Elbeuf	10H00 - 18H00											9H30 12H30		
Cléon	10H00 - 18H00											9H30 12H30		
Déville lès Rouen	09H00 - 12H00 14H00 - 17H30					09H00 11H45					09H00 12H00	14H00 17H30		
Petit Quevilly	09H00 - 12H00 14H00 - 17H30									09H00 12H00	13H30 18H00			
Le Trait	10H00 11H45	13H30 17H45		13H30 17H45		13H30 17H45		13H30 17H45		13H30 17H45	09H00 11H45	13H30 17H45		
Saint Etienne du Rouvray	09H00 - 12H00 14H00 - 17H30									09H00 12H00	13H30 18H00			

Déchetteries	Adresse	Code Postal	Ville
Boos	Rue des Canadiens	76520	BOOS
Caudebec-lès-Elbeuf	ZA Le Clos Allard	76320	CAUDEBEC LES ELBEUF
Cléon	Rue Marie-Louise Raymond Boucher	76410	CLEON
Déville-lès-Rouen	Impasse Barbet	76250	DÉVILLE LES ROUEN
Petit-Quevilly	Chemin du Gord	76140	LE PETIT QUEVILLY
Le Trait	Boulevard Industrielle PLACE DU 11 NOVEMBRE	76580	LE TRAIT
Saint-Etienne-du-Rouvray	Rue Désiré Granet	76800	SAINT ETIENNE DU ROUVRAY

## ANNEXE 2 - Flux acceptés

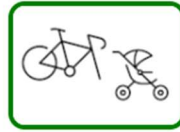
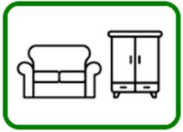
Dans les déchetteries où la reprise est possible :

Type de déchets	Boos	Caudebec lès Elbeuf	Cléon	Déville lès Rouen	Le Petit Quevilly	Le Trait	Saint Étienne du Rouvray
Pneu	✓	X	✓	X	X	✓	✓
Éléments d'ameublement	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Gravats, inertes (ciment)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Végétaux (taille, gazon)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Incinérables	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Non incinérables (encombrants)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Ferraille, métal	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Carton	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Papier	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Verre	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Flaconnages plastique	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Produits chimiques (peinture, colle, acides, bases)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Batteries	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Piles	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Huile de vidange	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Lampes usagées	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Gros Electroménager Froid	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Gros Electroménager Hors Froid	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Ecrans	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Petit Appareil Ménager (PAM)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Bouteille de gaz	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Cuve à fuel	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Extincteur	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Textiles Linges et Chaussures	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

En collecte encombrants :

**Objets acceptés par la collecte des encombrants**

**Objets refusés par la collecte des encombrants**



Objets acceptés par la collecte des encombrants  
(TV, frigo, machines à laver, réfrigérateurs, cuisinières)



En bornes TLC :

vêtements, linge de maison, chaussures, sac à main et accessoires (ceintures, chapeaux, ...)





## DOSSIER DE CANDIDATURE

### APPEL À MANIFESTATION D'INTERET

---

### DÉVELOPPER LE RÉEMPLOI DES OBJETS ET MATÉRIAUX DES MÉNAGES

---

<b>Description succincte de la structure</b>	
Typologie et adresse	
Nom et qualité de la personne référente	
Objet des statuts (joindre les statuts)	
Principales activités réalisées par la structure	
Nombre d'employés en distinguant les postes d'encadrement et d'insertion	
Lieux des activités de la structure (lieux d'implantations et lieux de collectes éventuelles)	
<b>Description du projet</b>	
Descriptif détaillé du projet proposé	
Lieux des activités du projet	
Lien avec des activités existantes de la structure (activité déjà pratiquée, dans quelles conditions ? ou activité nouvelle)	
Références dans le domaine	
<b>Flux visé(s)</b>	
Descriptifs détaillés des types d'objets et matériaux qui seraient repris et de la qualité attendue	

Destination de la part réemployable (vente, etc.)	
Destination de la part non réemployable (filières de valorisation et d'élimination des déchets et adresses des exutoires)	
Convention(s) avec le(s) éco-organisme(s)	
Traçabilité proposée détaillée (en poids, en volume, en nombre ?), suivi réalisé pour permettre une traçabilité des différents flux, respect des exigences des éco-organismes concernés)	
<b>Moyens humains alloués au projet</b>	
Nombre d'encadrants (en ETP)	
Nombre de salariés et type de contrats (insertion, etc.) (en ETP)	
Compétences	
Expériences	
<b>Moyens matériel alloués au projet</b>	
Nombre de véhicules	
Remplacement du/des véhicule(s) en cas de panne	
Autres	

<b>Moyens organisationnels alloués au projet</b>	
Coordination du projet	
Reporting	
Remplacement des agents (vacances, arrêts, sorties positives, etc.) à court et moyen terme	
Organisation lors de fortes arrivées de flux (pic d'activité temporaire)	
Gestion des situations d'urgence	
<b>Si concerné pour la mise de côté en déchetterie</b>	
Déchetterie(s) concernée(s)	
Espace nécessaire estimé en m <sup>2</sup>	
Fréquence et délais de collecte proposés	
Equipements nécessaires en déchetteries	

La Métropole se réserve le droit de ne pas appliquer tel quel le projet proposé par l'acteur. Celui-ci servira de base de discussion en fonction du nombre et du contenu des demandes reçues ainsi que les moyens mobilisables par la collectivité pour accompagner les différents projets proposés.

